



On vien de construire une usine juste en face chez moi

Par **grimoir**, le **12/05/2016** à **21:18**

Bonjour à vous, rnje joue de malchance, à Lyon on me met mon appartement en droit de préemption renforcé je ne peux plus le vendre au prix du marché, mais à celui qu'à fixé le juge, à la ville. rnA Brives-charensac 43700 juste en face ma belle maison et ma terrasse à la place des pavillons sociaux qui étaient prévus par l'ancienne municipalité, on vient de construire une usine imense (on va faire des fenêtre pvc ainsi que des volets et tout ça à moins de 60 mètres de chez moi. rnIls on fait l'accès juste en face mon séjour, et ma terrasse. rnLe bâtiment est exagérément haut et me fera de l'ombre en hiver, lorsqu'on aura le plus besoin de soleil. rnQuels sont mes recours? rnMerci pour vos conseils, je les attends impatiament. rnPourais aller devant le tribunal admnstratif? je me sents persecuté...surtout laissé financièrement. rnCordialement

Par **Carrat24**, le **12/05/2016** à **22:12**

Bonjour, rn... Vous avez attendu que l'usine en question soit construite pour réagir ?

Par **morobar**, le **13/05/2016** à **08:47**

Bjr, rnLe droit de préemption n'est pas exclusif du respect de la valeur du bien, en question. rnSoit la commune accepte au pris annoncé dans la DIA, soit sur la base du prix "domaines" elle vous fait une proposition, soit en dernier recours au prix fixé par le juge de

l'expropriation.rnVous pourrez toujours la louer à un cadre de l'usine.